Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIe ANNÉE — No 43 23 NOVEMBRE 1935

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *D'un nouveau devoir de l'école.* — VAUD : *Avis.* — *Pour l'assemblée générale.* — *Pour Echichens.* — *De trois beaux noms.* — *Cours complémentaires.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Rapport sur le cours de gymnastique.* — NEUCHATEL : *Assemblée générale.* — *Le temps de pénitence.* — TRIBUNE LIBRE : *Neutralité ?* — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : MÉTHODES ET PROCÉDÉS : S. ROLLER : *A propos de l'enseignement des fractions décimales.* — R. LUTHI : *A propos de perspective normale.* — L. HÄMMERLI : *Plan d'enseignement du chant.* — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE CORPORATIVE

D'UN NOUVEAU DEVOIR DE L'ÉCOLE

La Constitution fédérale garantit l'égalité devant la loi : c'est un principe. Elle place l'instruction primaire exclusivement sous la direction de l'autorité civile : c'est une conséquence du principe. En effet, si l'on a soustrait l'école publique à l'emprise des congrégations, c'est pour sauvegarder la liberté de conscience ; l'école laïque, telle qu'on l'a conçue chez nous, peut seule assurer le respect de toutes les opinions ; seule elle peut proclamer pour chacun le droit d'entrer dans l'enseignement officiel.

Remarquons en passant que si l'instruction est obligatoire, l'école ne l'est pas. L'instruction est un devoir constitutionnel de l'individu à l'égard de ses enfants ; l'école est un devoir de l'Etat (canton) à l'égard des individus. Pour faire face à ses obligations, l'individu peut opter entre l'enseignement public et l'école privée : il peut, à son gré, accepter ou non le service que l'Etat lui offre.

Rien d'étonnant à ce que des gens jugent déplorable cet état de choses. Moins banale est l'attitude d'un instituteur dénonçant un de ses collègues qui se déclare fidèle au statut de son pays. Nous voulons parler de la polémique Grec-Vaglio [1] au sujet de la votation du 8 septembre dernier. A vrai dire, la discussion se cantonnait dans un domaine restreint. Cependant, la Constitution fédérale actuelle y était prise à partie : cela nous intéresse encore tous.

M. Vaglio se préoccupe d'inculquer à l'enfant son devoir envers Dieu : sentiment des plus honorables et qui a tout notre respect. Mais il veut imposer cette tâche à une institution qu'il désigne : l'Ecole. Et nous lui disons que c'est là une prétention excessive. Pourquoi donc la conscience que j'ai de mon devoir entraînerait-elle une obligation pour mon prochain, un droit de domination sur lui ? Le croyant exécute lui-même ce que Dieu lui ordonne de faire ; il n'en charge pas les épaules d'autrui.

On entend donc prescrire à l'Ecole un nouveau devoir. En l'occurrence, c'est le torpillage du principe même de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi. Car il ne suffit pas d'affirmer : « l'Ecole doit faire connaître à

[1] Voir *Educateur* No 36, p. 578.

l'enfant ses devoirs envers Dieu ». Il faut désormais une doctrine précise en la matière ; il faut, en plus de la doctrine, une volonté ferme de la répandre en toute orthodoxie ; il faut encore la possibilité d'atteindre tous ceux à qui elle est destinée. Il s'agit de choisir des éducateurs capables d'exécuter la besogne ; il s'agit d'astreindre chaque écolier aux leçons de religion ; il s'agit de faire disparaître les écoles privées. Du coup, on supprime le droit de chaque individu à l'enseignement. Du coup, on établit à l'école une dictature religieuse, sans respect pour les confessions minoritaires. Et de cela, nous ne voulons rien.

Ainsi, en dépit de son intention, qui rencontre toute notre sympathie, M. Vaglio, passant aux actes, nous force de nous ranger du côté de M. Grec.

M. Vaglio voudrait-il créer un nouveau privilège en faveur des Eglises officielles ? Nous lui dirions de modérer son zèle. C'est un honneur plein de périls qu'il leur offrirait et le christianisme n'y gagnerait rien.

P. Piot.

VAUD

AVIS

Notre bureau de Mauborget, 12, sera fermé le *samedi 30 novembre.*

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les sections qui auraient des vœux à émettre ou des propositions à formuler sont priées de les faire connaître au C. C. d'ici un mois.

Le Comité.

POUR ÉCHICHENS

La S. P. V. est en quelque sorte la marraine de l'Asile. Elle compatit à sa peine. Pour consoler, elle va montrer un regain d'intérêt et tout mettre en œuvre pour que la collecte dans les classes du canton soit fructueuse. Les membres de notre Association auront à cœur de se faire recevoir membres de l'œuvre durement éprouvée. Tous ceux qui ne la connaissent pas s'y rendront ; après leur visite, ils ne pourront répondre par un refus.

Au moment de sa réorganisation l'Asile recevait de l'Etat un subside de 8000 fr. Depuis, il est tombé successivement à 6000, 4000, 2000 fr. ; il est aujourd'hui totalement supprimé. Pour ses deux classes, le subside fédéral actuel est de 1400 fr. seulement. Echichens vit donc par ses propres forces. Que chacun ait un bon mouvement et verse les 2 francs qui sont le prix de la cotisation annuelle.

Pour le Comité S.P.V. : Alex Ch.

DE TROIS BEAUX NOMS

II.

Je ne voudrais pas que l'on conclût de mon premier article que je suis un adversaire de l'Eglise ou de ses ministres . Je redoute seulement la cristallisation dans les dogmes et une tendance à servir des intérêts incompatibles avec le spirituel. Le protestantisme demeure pour moi tout : vie, mouvement, renouveau perpétuels, et surtout protestation contre l'asservissement de la pensée et de la conscience.

Sur ce, je passe aux deux autres idées-forces qui sont : Humanité et Patrie, idées qui semblent de nos jours en incessante opposition. Cela vient sans doute pour une part d'un nationalisme exacerbé, dont je ne suis pas sûr qu'il représente la forme la plus haute du patriotisme, et, pour l'autre part, de l'état actuel des relations entre les gouvernements.

C'est le lieu ici de le redire : nous avons dans notre société des collègues de toutes opinions, traditionalistes ou avancées. Il y a des hauts militaires, c'est leur droit ; il y a des pacifistes résolus, c'est aussi leur droit. Mais comme il y a moins de danger à suivre la tradition — et il est de bonnes traditions ! — qu'à s'en échapper, on ne m'en voudra pas de plaider un peu la cause des audacieux qui jettent leur bonnet par-dessus les moulins, car expliquer les uns aux autres, c'est rapprocher et peut-être unir. Or, c'est d'union que nous avons besoin.

Je tiens à dire que j'exprime des idées toutes personnelles, qui ne doivent engager en rien mes camarades du comité. Humanité, Patrie ; et d'abord le second de ces termes :

Patrie terrestre qui comprend le lieu béni où se passe l'enfance, celui auquel se rattachent de chers souvenirs, ou celui encore qui garde nos morts. Et là déjà vivent de bonnes gens, ... puis d'autres....

Patrie cantonale, trop confiante en elle-même souvent, trop certaine de son destin, mais que nous aimons pour son génie particulier et pour tant de splendeurs que dépare parfois, hélas ! la main de l'homme.

Patrie romande à quoi nous lie une façon commune et pourtant diverse de penser et de sentir ; Suisse française dont le passé littéraire nous est une sève précieuse que nous ne renierons pas.

Suisse entière enfin, dont tout le 19e siècle et le début du 20e furent empreints de noblesse et de charité, parce qu'elle fut à la fois berceau et asile. Ce rôle lui incomba par la volonté de ceux qui avaient en mains ses destinées. Ils surent, ceux-là, mettre l'esprit tout en haut, qui est sa vraie place ! Irions-nous maintenant ne plus oser et nous dessaisir ? Aurions-nous à rougir de certaines précautions et de certains calculs ? En viendrions-nous à faillir ? Trop d'opportunisme, surtout en de pareils moments, doit être néfaste. Sachons nous inspirer de ceux d'entre les nôtres — Confédérés ou Vaudois — qui, durant des époques pénibles, surent prendre leurs responsabilités.

Donc, cette Patrie, nous l'aimons tous, bien que de manières fort diverses. C'est un peu comme pour l'autre amour : on peut chérir autrui d'abord pour soi-même ; on peut l'affectionner avec plus ou moins de désintéressement.

* * *

J'ai parlé tout à l'heure de régents officiers et de régents pacifistes. J'ai dit que c'était le droit des uns et des autres d'être ce qu'ils sont. Par contre, il ne faut tolérer de personne la monopolisation du patriotisme. Si les militaires se proclament les champions de la paix, ils doivent admettre que les pacifistes s'avouent patriotes. Naturellement, c'est affaire de milieu, et surtout de compréhension. Comme il faut toujours tâcher d'éclairer les choses, d'élargir son entendement et de ne se point buter, essayons une explication :

Certains, dont on dit qu'ils sont des illuminés parce que, peut-être, ils devancent les temps, sont, eux aussi, de fervents patriotes. Mais, dans leur amour, ils englobent d'autres pays avec le leur, car à leur christianisme ou à leur humanité ils ne peuvent fixer de frontière. Non qu'ils ne soient heureux d'être Suisses, mais parce qu'un certain déterminisme les eût pu faire naître ailleurs que sur ce sol. Ils se sont dit que d'autres hommes, de races et de couleurs différentes, étant aussi des créatures divines, avaient droit à leur amitié fraternelle, et, tout en aimant leur petit coin de terre, ils ont reculé « jusqu'aux étoiles » les

limites de leur amour. Pour ceux-là, qu'on nomme dangereux utopistes, je plaide plus de tolérance et moins de sévère dédain.

Ils savent que, dans les premiers temps, des hommes groupés en tribus sauvages se sont battus par nécessité, puis se sont réunis en communautés plus grandes, lesquelles se sont encore entrechoquées. Puis des cantons ou des alliances se sont heurtés entre eux ; enfin, récemment et derechef aujourd'hui, des peuples s'exterminent. Mais ils constatent, ces idéalistes, que le cercle s'est étendu, et ils aiment à espérer qu'un jour, sans que pour cela leur propre patrie soit diminuée, la terre entière connaîtra la paix. Pourquoi sourire de cette foi si l'on se dit chrétien ?

Humanité, Patrie, deux termes inconciliables ? Que non, si le patriotisme n'est ni aveugle ni ratatiné, que non lorsque le sentiment de l'universel n'exclut pas l'amour de sa petite patrie. Aimer son pays n'est pas détester les autres ; croire et travailler à la paix entre les peuples n'est pas desservir le sien.

* * *

Qu'on m'en veuille une fois de plus d'écrire ces choses ne saurait me surprendre ; tout au plus serais-je peiné de connaître qu'en ce pays l'on ne peut plus parler ni penser librement. Alex. CH.

P. S. — Dans mon précédent article, on m'a fait écrire à la 10e ligne : *comme une imprudence.* C'est *impudence* qu'il faut lire.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Novembre 1935... Reprise générale des cours complémentaires. Ces vieux habitués, le corps enseignant vaudois les a retrouvés avec des sentiments très mélangés.

Depuis plus d'une longue année, les hautes sphères pédagogiques vaudoises y ont voué tous leurs soins. La préparation du chef-d'œuvre fut laborieuse, pleine de secrets et de promesses... La montagne, enfin, vient d'accoucher... d'un vieillard.

Ces braves cours complémentaires ! Je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que la formule de cette année est semblable à celle d'il y a dix ans, et je ne crois pas m'engager davantage en pensant que dans dix ans, la formule sera toujours la même. Après les assemblées de districts de 1934, le corps enseignant vaudois espéra beaucoup de cette transformation promise. Il est aujourd'hui profondément déçu.

Le *Jeune Citoyen* n'a pas changé, pas même de couverture.

Le programme est strictement le même. Les innovations ? Officiellement, les cours complémentaires ne seront pas rétribués. Le personnel enseignant recevra, paraît-il, une « indemnité de préparation ».

Nous touchons là à une douloureuse injustice. Quelques conférences seront données aux élèves par des maîtres qui, payés ceux-là, répéteront leur causerie à un certain nombre de classes. Alors qu'on rétribuera équitablement celui qui préparera une seule leçon et qui la répétera, on indemnisera l'animateur réel des cours, celui qui, 45 heures durant, fera l'impossible pour tenir en haleine des auditeurs peu enthousiastes.

Il y a quelque chose de plus grave encore dans l'organisation de nos cours. Si le personnel enseignant n'y trouve guère son compte, nos élèves n'y trouvent pas le leur non plus. On les prive de deux ou trois heures d'école par semaine.

En ville particulièrement, où la question des loisirs se pose d'une façon toute spéciale, c'est avec un réel remords qu'on met à la rue des gens qui y sont déjà trop.

Nous sommes, cet hiver tout au moins, dans une période d'essai, la forme définitive donnée aux cours complémentaires ne devant se codifier que plus tard. Je n'ai qu'une crainte : que cette codification ne soit plus avancée qu'on le pense. Mais en admettant l'idée d'essai, qui consultera-t-on au printemps prochain ? Ceux qui donnent les cours complémentaires, et rien que ceux-là, ou bien ceux qui ne les donnent pas ? Pas convoqués cette année en assemblées de districts, nous n'avons pu soulever la question des cours à celles de cercles. Ose-t-on espérer pouvoir donner un avis, une impression tout au moins, après cet hiver d'« essai » ? R. M.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

RAPPORT TECHNIQUE SUR LE COURS DE GYMNASTIQUE DE PREMIER DEGRÉ,

les 23 et 24 octobre 1935.

Deux journées fort réussies ont marqué cette année l'inauguration des cours de gymnastique pour institutrices.

Le programme, quoique très chargé, est exécuté fidèlement. Les 80 fonctionnaires convoquées forment deux groupes. La matière du premier degré est divisée en 22 leçons d'une demi-heure, réparties entre les deux groupes et sur les deux jours, soit : exercices de marche, course, sautillements de tenue, d'assouplissement et d'initiation ; préparation et application des sauts et lancers ; exercices aux engins, rondes populaires et jeux.

Avec entrain, le 60 % des participantes se placent sur les rangs, alors que les autres prennent des notes sur la matière enseignée. Les heures s'écoulent, l'intérêt grandit et le nombre des « actives » augmente au cours de la première journée. Le lendemain, malgré les courbatures, l'enthousiasme ne faiblit pas, et beaucoup d'institutrices le prouvent en nous posant des questions sur la nouvelle façon d'enseigner. Mme Fauconnet et Mlle Jentzer nous présentèrent des causeries qui complétèrent d'une façon très heureuse nos données pratiques.

Par la création de ce cours, nous avons tenté une expérience qui a bien réussi. Cependant, nous aurions quelques suggestions à faire qui pourraient rendre ces journées plus profitables. Nous connaissons toutes les difficultés que rencontre l'organisation de tels cours et, de ce fait, nos projets ne sont que des vœux.

Tout d'abord, il faut reconnaître que si la façon de grouper toute la matière d'exercices sur deux journées est la plus pratique, elle présente aussi certains dangers. La fatigue physique et intellectuelle s'ajoutant, l'attention diminue. Cet écueil serait évité si l'on pouvait organiser notre travail sur une autre base.

Voici ce que nous pensons :

Au lieu de jours de travail consécutifs, il faudrait organiser un cours prolongé d'un ou deux mois avec une leçon par semaine.

Ces cours auraient l'avantage de supprimer le surmenage pour des personnes peu entraînées. Etant moins fatiguées chacune prendrait un intérêt plus vif à la leçon et y assisterait avec davantage de plaisir.

Avant de finir, nous tenons à remercier bien cordialement Mlle l'inspectrice

et M. l'inspecteur pour l'entrain avec lequel ils ont organisé et dirigé ce cours. Nous félicitons toutes les « courageuses » participantes qui avec un bel enthousiasme ont montré à leurs collègues le chemin de l'activité gymnastique.

Madeleine VINCENT et Hélène METZ.

NEUCHATEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous rappelons aux membres de la S. P. N. que l'Assemblée générale annuelle a lieu **aujourd'hui, samedi 23 novembre, à 14 h. 15, à l'Aula de l'Université.**

L'ordre du jour de cette importante réunion a paru dans le *Bulletin* du 16 novembre. Nous recommandons à chacun de faire effort pour y assister.

COMITÉ CENTRAL.

LE TEMPS DE PÉNITENCE

Les délégués des sociétés cantonales de titulaires de fonctions publiques étaient réunis le 7 novembre au Château pour écouter une communication du Conseil d'Etat relative à ses projets financiers pour 1936. Introduits par le président du gouvernement, les chefs des départements des finances et de l'instruction publique ont donc mis ces délégués au courant des propositions qu'ils soumettront au Grand conseil, propositions rendues nécessaires par la situation inquiétante des finances cantonales.

Après la série des années d'après guerre, où s'étaient accumulés des déficits annuels, l'Etat avait réussi à équilibrer à peu près son budget pour les années 1929 et 1930 ; depuis, le fléchissement important des recettes, la charge grandissante du chômage ont ramené l'ère des déficits.

Le programme de 1934 aurait à peu près arrêté l'endettement, si, récemment, la situation générale ne s'était aggravée, et si n'était survenue la crise de la Banque cantonale. Le budget de 1936 prévoit un déficit dépassant 5 millions dont 3,5 millions pour le budget ordinaire et 1,5 million pour les dépenses du chômage. Il est indispensable et urgent de redresser une situation, dont la généralité des citoyens ne mesure pas encore l'angoissante gravité. Il s'agit de trouver immédiatement 3,5 ou 3,75 millions en économies ou en recettes nouvelles.

Le recours à l'emprunt ne fait que reculer les échéances ; il est aujourd'hui exclu : l'Etat n'a plus de crédit et ne pourrait emprunter qu'à des taux prohibitifs ; la Banque cantonale n'apportera plus rien ; la Confédération refuse de prendre à sa charge les dépenses du chômage ; les prêts à taux réduits qu'elle nous a accordés sont à peu près épuisés ; le nombre des fonctionnaires n'est plus réductible ; les cotes de l'impôt ont des limites, car la fortune est mobile et fuit aisément ; les taxes ne peuvent plus être élevées, certaines hausses récentes ont provoqué une diminution de recettes ; de nouvelles contributions seront probablement repoussées par le peuple, ainsi que ce fut le cas lors des dernières tentatives.

S'il ne veut pas renier ses engagements envers ses créanciers, l'Etat est obligé de revoir tous les postes du budget ; toutes les dépenses, celles du chômage y compris, seront comprimées, les subventions réduites ; des réformes fiscales apporteront au maximum 1,2 million et ne seront acceptées qu'avec la contrepartie d'un abattement substantiel des dépenses administratives ; or sur les 8,8 millions qu'elles atteignent, les traitements représentent plus de 5 millions ;

leur réduction est inéluctable ; si la loi de février 1935 fixait une étape de 3 ans, on ne peut s'y tenir, car l'Etat n'est, à la lettre, plus en mesure de servir les traitements actuels.

Les mesures qui toucheront directement tous les titulaires de fonctions publiques seront vraisemblablement les suivantes :

1. Application dès 1936, à tous les titulaires, de la nouvelle échelle réduite des traitements dont la loi ne prévoyait l'application qu'aux fonctionnaires nommés après le 1er janvier 1935. (Nos mandataires avaient lutté contre cette double échelle, sachant qu'une égalisation, par le bas, surviendrait un jour ; qui eût cru ce jour si proche !).

2. Haute-paie dont le service est uniformisé, débutant pour tous les fonctionnaires dès la troisième année, et atteignant son maximum en 20 annuités.

3. Réduction temporaire et mobile en pour cent sur ces traitements réajustés, réduction dont le taux n'est pas fixé, mais qui doit réaliser une grosse économie pour l'Etat ; elle n'aurait pas de taux différentiel comme celle de 1935, mais reprendrait les défalcations admises pour charges de famille.

L'effet réuni de ces trois mesures devrait cependant rester au-dessous d'une réduction de 20 % calculée sur les traitements de la loi de 1921.

Comme disposition transitoire, les titulaires, dont la haute-paie n'aurait pas atteint le maximum prévu par la loi de 1935, conserverait la haute-paie acquise mais elle ne s'augmenterait plus annuellement que du 1/20 du nouveau maximum, jusqu'à ce que celui-ci soit atteint.

Par cette façon de procéder, les membres de l'enseignement primaire touchant le salaire maximum verraient leur traitement passer, pour les instituteurs de 7 200 à 6 600 fr. et pour les institutrices, de 4 800 à 4 260 fr., soit 600 fr. et 540 fr. de réduction, tandis que les titulaires moins âgés ne seraient respectivement réduits que de 360 fr. et 300 fr. Une réduction plus graduée pourrait être obtenue en ramenant les annuités de haute-paie acquises à celles de la loi de 1935, soit de 150 fr. et 135 fr. pour les instituteurs, et de 75 fr. à 60 fr. pour les institutrices. L'Etat réaliserait ainsi une économie plus considérable, dont il serait tenu compte pour fixer à un taux plus bas la retenue temporaire en pour cent qui s'ajoutera à la diminution des traitements légaux.

Voilà, succinctement résumés, les motifs et les normes des réductions de salaire qu'on nous promet pour l'an prochain ; en faut-il plus pour justifier le titre mis à ce compte rendu ? G. S.

TRIBUNE LIBRE

NEUTRALITÉ ???

Il y a longtemps que pas mal de mes collègues et moi, nous tressaillons quand revient toujours et à propos de tout ce terme grandiose, dans les colonnes de l'*Educateur*.

Oui ou non, sommes-nous sur les bords de l'abîme ? Oui ou non, y descendons-nous de toutes les forces conjuguées du mal et de la bêtise ? Est-ce qu'il en est un parmi nous qui puisse déclarer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que pas un iota ne doit être changé dans notre admirable organisation politique et sociale ? Ou alors, ces changements désirables et nécessaires doivent-ils se faire sans que les instituteurs prennent leurs responsabilités. Seront-ils les seuls — sous ce prétexte commode de neutralité — à ne pas chercher à sortir du chaos actuel ? Seront-ils les seuls à ne pas s'émouvoir

et des menaces de guerre, et des menaces d'oppression, aussi réelles chez nous que chez nos voisins ?

Que nous ne fassions pas de politique, admettons ! C'est parfaitement vrai que la politique est une triste affaire. Mais, pour l'amour du ciel, il y a au monde autre chose que la politique. Il y a que nos élèves et nous-mêmes, et nos écoles publiques et gratuites, et nos journaux pédagogiques nous sommes tous menacés de destruction, de disparition et de nous ne savons quels malheurs... si nous ne combattons pas le bon combat, qui n'est pas la politique de l'autruche, mais qui consiste à voir clairement dans notre pays comme ailleurs ce qui ne va pas, à étudier les causes du malaise croissant où vit la jeunesse, et à travailler de tout son cœur et de toute son âme à ce que ça aille mieux ; car il n'y a aucune raison de désespérer, à condition de croire au bien, d'agir, de chercher, de souffrir, de tenir à tout ce qui a fait la grandeur de notre pays, et, certes, ce n'était pas l'attitude « neutrale » !

Parler de neutralité au moment où la maison brûle, se cramponner désespérément aux édifices vermoulus qui ont fait leur temps, s'enliser dans les vieilles ornières, est-ce vraiment tout ce qu'on peut attendre en ces temps si tragiques de ceux qui ont charge d'âmes ?

Lorsque M. Dottrens fait entendre la voix de l'amitié pour des maîtres qui ont fait l'admiration du monde par leur œuvre sociale et éducative, ou lorsque M. Toffel raconte, même avec quelque sympathie, les efforts des instituteurs français contre la guerre idiote et cruelle qui menace de les faire disparaître, eux et leurs élèves, ils contribuent l'un et l'autre à travailler pour l'avenir, pour un monde plus juste. Comme ils ne forcent personne à admettre leur point de vue, en vérité, ne sommes-nous pas capables, nous maîtres, de voir défiler sous nos yeux des pensées qui ne sont pas exactement les nôtres. Si nous en étions là, ce serait à inspirer de l'inquiétude. Mais nous savons que tel n'est pas le cas, et je ne serais pas étonnée que nombre de collègues partagent mon point de vue ?

Nous vivons en vérité des temps trop sérieux pour avoir le droit de rester en marge des grands combats que se livrent, non pas les partis politiques, mais le passé et l'avenir. Que l'*Educateur* ait assez de confiance dans les forces intellectuelles et morales des maîtres pour affronter les questions vitales qui se posent partout sauf dans notre journal, et il redeviendra un organe vivant, pour lequel il ne sera plus nécessaire de battre le rappel ! Alice DESCŒUDRES.

BIBLIOGRAPHIE

La maison d'édition musicale **Pro Arte**, Lausanne, nous fait parvenir un envoi de divers chœurs que les directeurs pourront consulter avec intérêt pour la préparation de leurs programmes.

De *W. Aeschbacher*, une originale *Cantate de fête* pour chœur d'hommes avec orchestre et soli de soprano, ténor et basse.

D'*Henry Reymond*, 3 chœurs mixtes *a capella :* une bluette pleine de malice : *Les petites filles d'Echichens* et deux : *Avril* et *Rose Rosette*, sur des textes de Gab. Vicaire, le délicieux poète des *Emaux bressans*.

De *H. P. Moreillon*, un chœur mixte également qui souligne spirituellement le petit poème de Musset : *Le rideau de ma voisine*.

Dans un petit fascicule intitulé la *Chanson jolie*, M. *Em. Barblan*, l'actif et probe musicien, qui assume la direction de l'édition « Pro Arte », présente un groupe de 7 petits chœurs pour voix égales d'écoles et de styles fort différents, mais tous intéressants et que nous signalons aux maîtres las de ressasser les mélodies de « Chante Jeunesse ! » et en quête de nouveautés. G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT DES FRACTIONS DÉCIMALES[1] *(fin)*

Changer le programme ? — Peut-être, mais auparavant il conviendrait de se livrer à une enquête plus minutieuse et plus approfondie que la mienne.

Néanmoins cette enquête m'a conduit à élaborer le plan d'étude des fractions décimales que voici :

Principes.

Les fractions décimales, comme les fractions en général, donnent lieu à trois problèmes fondamentaux :

I. *Créer la fraction.* L'entier concret est donné ainsi que la mesure de la fraction, — créer cette fraction.

Exemple : Prendre les 0,7 d'un rectangle.

II. *Retrouver l'entier.* La fraction concrète est donnée ainsi que sa mesure — retrouver l'entier.

Exemple : Un rectangle vaut les 0,7 d'un autre rectangle, — dessiner le rectangle entier.

III. Etablir le rapport existant entre l'entier et la fraction. Entier et fraction concrets sont donnés. — Il s'agit d'établir le rapport numérique qui les relie.

Ces trois problèmes iront se compliquant — ou « paraîtront » se compliquer — selon que l'entier deviendra plus complexe. Dès lors, établir un enseignement gradué des fractions décimales revient à étudier ces trois problèmes fondamentaux avec des entiers de plus en plus complexes.

Les grandes étapes de ce plan.

I. *L'entier vaut 1.*

a) Créer la fraction ; *b*) Retrouver l'entier ; *c*) Etablir le rapport.

L'enfant se familiarise avec le sens des fractions décimales. Cette étape est celle de la « numération décimale ».

Celle-ci étant acquise, les fractions décimales pourront être soumises, comme précédemment les nombres entiers, aux six opérations fondamentales de l'arithmétique.

II. *L'addition.*

m 1,2 — m 5,4 — m 9,3 — m 1,6 =

III. *La soustraction.*

a) La recherche d'une *différence.*

Un peuplier mesure m. 15,75, un autre m. 10,50. — Quel est le plus long des deux et de combien ?

b) Recherche d'un *reste.*

J'avais fr. 20.40 dans mon porte-monnaie, j'en ai dépensé fr. 12.65. — Combien me reste-t-il ?

IV. *La multiplication.* — Multiplicateur *entier.*

J'ai acheté 3 kilos de pommes à fr. 0,55 le kilo. — Combien ai-je dépensé ? — Il faut prendre 3 fois fr. 0,55.

[1] Voir *Educateur* N° 42.

V. *La division.*

a) La division de *partage.* — Diviseur *entier.*

J'ai fr. 3.20 à partager entre 8 personnes. Combien chacune d'elles recevra-t-elle ?

b) La division de *contenance.* — Quotient *entier* et diviseur *décimal.*

Combien de coupons de m. 0,60 peut-on faire avec m. 14,40 d'étoffe ?

— Il faut chercher combien de fois m. 0,60 sont contenus dans m. 14,40

VI. Les trois problèmes fondamentaux susmentionnés sont ensuite repris avec des entiers de plus en plus complexes :

a) L'entier vaut 10, 100, 1000 ;

b) L'entier vaut un multiple de 10, 100, 1000 : 20, 400, 2000.

c) L'entier vaut 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. C'est-à-dire une grandeur telle que le dixième, le centième ou le millième seront toujours des *fractions décimales.*

d) L'entier vaut 11, 12, 13... C'est-à-dire une grandeur telle que le dixième, le centième, le millième seront des *nombres décimaux ;*

e) L'entier est lui-même une *fraction décimale :* fr. 0,60 ;

f) L'entier est un *nombre décimal :* m. 12,54.

On se gardera bien durant cette étude de donner aux enfants des procédés mécaniques pour :

trouver la valeur d'une fraction ;
retrouver la valeur de l'entier ;
ou établir le rapport qui relie 2 grandeurs.

Je m'explique :

a) *Créer la fraction.* — J'ai 12 francs dans mon porte-monnaie, j'en ai dépensé les 8 dixièmes. Combien ai-je dépensé ?

On cherche :

1° *Le dixième.* — Il faut partager fr. 12 en 10 parties égales.

2° *Les 8 dixièmes.* — Il faut prendre 8 fois fr. 1.20.

Il ne sera pas question, pour le moment de la multiplication avec multiplicateur décimal.

Le problème est résolu au moyen de *deux* opérations.

b) *Retrouver l'entier.* — J'ai payé fr. 21 pour les 0,7 d'une pièce d'étoffe. Combien coûtait la pièce entière ?

On cherche :

1° *La valeur du dixième.* Il faut partager fr. 21 en 7 parties égales.

2° *La valeur de la pièce entière.* Il faut prendre 10 fois fr. 3.

Il ne sera pas question non plus de la divison de partage avec diviseur décimal (fr. 21 : 0,7).

Le problème est résolu au moyen de *deux* opérations.

c) *Etablir le rapport.* — J'ai fr. 12 et mon ami fr. 40. Mon avoir représente quelle fraction de l'avoir de mon ami ? (en dixièmes).

On cherche :

1° *Le dixième de l'avoir de mon ami.* Il faut partager fr. 40 en 10 parties égales.

2° *La fraction que représente mon avoir.* Il faut chercher combien de fois fr. 4. sont contenus dans fr. 12 ... 3 fois, donc mon avoir représente les 3 dixièmes de celui de mon ami.

Il ne sera pas question non plus de la division de contenance avec quotient décimal (fr. 12 : fr. 40).

Le problème est résolu au moyen de *deux* opérations.

VII. *Les opérations.*

Quand les enfants manieront avec aisance, et avec n'importe quel entier, nos trois problèmes fondamentaux, on pourra leur donner le procédé mécanique qui permet de les résoudre en *une seule* opération.

a) *Créer la fraction.* — Prendre les 0,8 de fr. 12 :

$$\begin{array}{r} \text{fr. } 12 \\ \times \quad 0{,}8 \\ \hline \end{array}$$

C'est la multiplication avec multiplicateur décimal.

b) *Retrouver l'entier.* — Fr. 21 sont les 0,7 d'une somme que l'on cherche Quelle est cette somme ? fr. 21 : 0,7 =

C'est la division de partage avec diviseur décimal.

c) *Etablir le rapport.* — Quelle fraction de fr. 40 faut-il prendre pour obtenir fr. 12 ? fr. 12 : fr 40 =

C'est la division de contenance avec quotient décimal.

Ce plan rendra-t-il plus aisé l'enseignement des fractions décimales ? Je l'espère.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de l'utiliser dans son ensemble, mais j'ai pu conduire des enfants jusqu'au stade de la multiplication avec multiplicateur décimal. Voici comment nous avons travaillé :

Exemple : Prendre les 0,8 de m. 12,50.

I. Etude de ce problème, et d'autres analogues, au moyen de 2 opérations :
1° *Recherche du dixième.*
2° *Recherche des 8 dixièmes.*

II. Après de nombreuses leçons, les enfants ayant bien compris ce mode analytique de recherche, je leur ai révélé le moyen mécanique de résoudre ce petit problème en *une seule opération :*

$$\begin{array}{r} \text{m. } 12{,}50 \\ \times \quad 0{,}8 \\ \hline \end{array}$$

Ce leur fut une révélation. Quelle simplicité ! — Néanmoins, grâce au travail analytique précédent, les enfants surent toujours me dire (et c'étaient des enfants de classe faible !) le *sens* de ces opérations, ici : « Prendre les 8 dixièmes de m. 12,50 ». Jamais je n'entendis : « m. 12,50 multipliés par 0 virgule 8 (ce qui est une épellation et ne signifie rien au point de vue mathématique).

III. Ce cas : m. 12,50 × 3,25 = fut résolu de nouveau, et pendant de nombreuses leçons au moyen de 3 opérations :
1. Prendre 3 fois m. 12,50.
2. Prendre les 25 centièmes de m. 12,50.
3. Ajouter m. 36 à m. 3,125.

IV. Enfin, je donnai le procédé mécanique :

$$\begin{array}{r} \text{m. } 12{,}50 \\ \times \quad 3{,}25 \\ \hline \end{array}$$

Nouvelle révélation, mais aussi nouvelle assurance des enfants qui répondaient : Cette opération signifie que l'on prend 3 fois m. 12,50 — les 25 centièmes de m. 12,50.

Ainsi, pour ces enfants, chaque signe correspondait à une réalité, ils savaient ce qu'ils faisaient et pourquoi ils le faisaient. N'est-ce pas là un résultat encourageant ?

S. ROLLER.

A PROPOS DE PERSPECTIVE NORMALE

Je ne répliquerai pas à la réponse de M. Berger. Mon opinion ne saurait plus en effet avoir de valeur puisque j'ai commis sur un point une monumentale erreur, disant, quant à l'ellipse, l'un des sujets massacrés par M. Berger, juste le contraire de ce qu'il fallait dire. Je n'ai pas honte de l'avouer, car je ne suis pas un spécialiste de la perspective. Je ne l'ai pas apprise à l'Université comme M. Berger le dit. Je ne l'enseigne pas comme M. Berger, qui ne saurait, on le conçoit, reconnaître ses erreurs. J'en suis un simple usager, comme nous tous.

J'ai appris autre chose à l'Université et notamment ceci : que l'on peut toujours embrouiller les sujets les mieux connus de telle sorte que nul ne s'y retrouve. C'est ce qu'a fait et continue à faire M. Berger. J'ai voulu, dans ma brève et trop hâtive réponse, défendre la voix de la raison. Hélas, j'étais déjà la victime ! R. LUTHI, Dr ès sciences.

Nul ne contestera un beau tempérament à nos deux antagonistes. Mais la question n'est pas là, car il s'agit bien en l'espèce de perspective. Or, s'il est des élèves — de rares élèves — qui la saisissent instinctivement, d'autres — le grand nombre — ont peine à y comprendre quelque chose ! — Toute contribution utile à ce difficile enseignement sera donc ici la bienvenue. (*Réd.*)

PLAN D'ENSEIGNEMENT DU CHANT

exposé au corps enseignant primaire de la ville de Neuchâtel, par Louis Hämmerli.

Remarques. — 1. En dehors de l'instinct rythmique, dont le développement chez les enfants peut être acquis par des exercices spéciaux de rythmique (méthode de E. Jaques-Dalcroze), on peut dire que l'enseignement de la musique à l'école primaire est placé essentiellement sous la dépendance des facultés *auditives* et *visuelles*.

C'est pour cette raison que les exercices nombreux et variés que comporte le *travail d'approche* en vue de la lecture de la musique ont été classés, dans tous les degrés, sous deux rubriques essentielles : *a)* développement du *sens auditif ; b)* développement du *sens visuel.*

2. L'application des principes de la méthode globale fait l'objet d'un chapitre à part.

3. Plusieurs sujets ayant été traités dans l'*Educateur*, l'indication de cette source est mentionnée entre parenthèses : (*Educ.* 1935, No ...).

A. **Degré inférieur** (1re et 2e années).

Chapitre Ier. — *Développement du sens auditif.*

1. Etude par audition de nombreux chants qui peuvent être mimés ou accompagnés de marches (*Educ.* 1934, No 7).

2. Distinction entre les sons graves et les sons aigus (*Educ.* 1934, No 8).

3. Exercices d'audition comprenant tous les exercices dans lesquels les élèves sont appelés : *a)* à dire si les sons entendus sont plus hauts ou plus bas que les précédents (*Educ.* 1934, No 8) ; *b)* à chanter globalement les gammes de *do*, de *ré* ou de *mi ; c)* à chanter les notes entendues, par degrés conjoints ;

d) à chanter les notes dont les noms seuls sont indiqués ; *e)* à faire de petits exercices d'invention mélodique (*Educ.* 1935, N° 12).

Chapitre II. — *Développement du sens visuel.*

1. Représentation de la gamme au moyen de traits (*Educ.* 1934, N° 12).
2. Exercices d'intonation en montrant les traits avec la baguette, par degrés conjoints.
3. Invention de mélodies par les élèves eux-mêmes (*Educ.* 1934, N° 13).
4. Mélodies écrites à la planche noire au moyen de traits (*Educ.* 1934, N° 13).
5. Exercices d'écriture sur l'ardoise, puis sur du papier quadrillé.
6. Travaux libres (*Educ.* 1934, N° 13, et 1935, N° 12).
7. Exercices d'écriture usuelle, règles à observer (*Educ.* 1934, N° 14).

Chapitre III. — *De la durée des sons.*

1. Manières de l'apprécier : *a)* en comptant ; *b)* par des mouvements du bras.
2. Battre la mesure, à 2 temps ; éventuellement à 3 et à 4 temps.
3. Chanter les gammes en noires et en blanches.
4. Figures de silences ; le soupir et la pause.

Chapitre IV. — *Partie pratique.*

1. Application des principes de la méthode globale par l'emploi du « Recueil de chants » : *a)* chanter un chant ; *b)* en lire les notes en les suivant du doigt ; *c)* chanter ces notes ; *d)* les chanter par cœur, si possible (mémorisation) ; *e)* faire compter le nombre de mesures ; *f)* faire observer le contenu de chaque mesure ; *g)* faire chanter la gamme ou un fragment de la gamme dans laquelle la mélodie est écrite ; *h)* exercices d'audition ; dictées orales (*Educ.* 1934, N°s 16, 20 et 21).
2. Quelques exercices du *Manuel de solfège : a)* collectifs ; *b)* par groupes ; *c)* individuels (*Educ.* 1935, N°s 7 et 9).

B. **Degré moyen** (3e et 4e années).

Chapitre I. — *Développement du sens auditif.*

1. Chants variés, appris par audition : *a)* ensemble ; *b)* par groupes ; *c)* individuels ; les élèves sont appelés à chanter un de leurs chants préférés.
2. Travail des gammes avec des valeurs diverses (noires, blanches, rondes, blanches pointées).
3. Création de l'audition intérieure (*Educ.* 1934, N° 8) : *a)* chanter la note au-dessus ou au-dessous de celle qui a été chantée ou jouée ; *b)* trouver une conclusion à une mélodie interrompue (*Educ.* 1934, N° 8) ; *c)* faire chanter une gamme dont une ou deux notes sont « pensées », ou chantées « intérieurement » (*Educ.* 1934, N° 8).
4. Exercices d'invention : *a)* individuels ; *b)* dialogués (*Educ.* 1935, N° 12).

Chapitre II. — *Développement du sens visuel.*

1. Quelques exercices d'écriture (travail de détente) : *a)* imposés ; *b)* libres (*Educ.* 1935, N° 14).

Chapitre III. — *Partie pratique.*

1. Application des principes de la méthode globale par l'emploi du « Recueil de chants » : *a)* chanter un chant ; *b)* en lire les notes en les suivant du doigt ; *c)* chanter ces notes ; *d)* les chanter par cœur, si possible (mémorisation) ; *e)* faire compter le nombre de mesures ; *f)* faire observer le contenu de quelques mesures ; *g)* faire observer que la dernière note est la *tonique* ; *h)* faire chanter la gamme ou un fragment de la gamme dans laquelle la mélodie est écrite ; *i)* accords parfaits (1, 3, 5, 8) ; *j)* chanter les deux demi-tons de la gamme (3-4, 7-8) ; *k)* exercices d'audition, dictées orales (*Educ.* 1934, Nos 16, 20 et 21).

Chapitre IV. — *La battue des mesures.*

a) Création des automatismes pour battre les mesures à 2, à 3 et à 4 temps.

b) Exercices d'alternance des mesures ci-dessus (deux ou trois mesures à 2 temps, suivies de deux ou trois mesures à 3 et à 4 temps).

Chapitre V. — *Exercices de solfège dans le « Manuel ».*

a) Collectifs ; *b)* par groupes ; *c)* individuels (*Educ.* 1935, Nos 7 et 9).

C. **Degré supérieur** (5e et 6e années).

Chapitre I. — *Développement du sens auditif.*

1. *Chants* à une, à deux ou à trois voix : *a)* ensemble ; *b)* par groupes (concours) ; *c)* individuels.

2. Exercices variés avec les gammes les plus usuelles : *a)* au point de vue du rythme (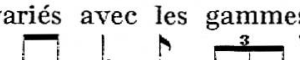) ; *b)* audition intérieure (voir Degré moyen) ; *c)* faire découvrir la sensible (*Educ.* 1934, No 8) ; *d)* les deux demi-tons de la gamme (3-4, 7-8) (*Educ.* 1934, No 8) ; *e)* accords parfaits majeurs (1, 3, 5, 8).

3. De la pluralité des gammes et des tonalités (*Educ.* 1934, Nos 12 et 24).

4. L'expérience du ton et du demi-ton (*Educ.* 1935, No 4).

5. La structure des gammes majeures (*Educ.* 1935, No 4) (procédé de la ficelle).

6. De la tierce majeure.

Chapitre II. — *Développement du sens visuel.*

1. Exercices d'écriture (voir Degré moyen).

2. Lecture rapide des notes.

Chapitre III. — *Mode mineur.*

1. Expérience de la gamme mineure de *la* : *a)* par comparaison avec la gamme majeure de *la* ; *b)* expérience visuelle ; procédé de la ficelle (*Educ.* 1935, No 4) ; *c)* tierce mineure, sensible ; seconde augmentée.

Chapitre IV. — *Partie pratique.*

1. Le solfège par le chant ; application des principes de la méthode globale (*Educ.* 1934, Nos 23 et 24 ; 1935, No 22).

2. Développement de l'instinct rythmique (voir « Tableau des procédés graphiques et mnémoniques ») (*Educ.* 1935, No 33).

Chapitre V. — *Solfège ; emploi du « Manuel ».*

a) Collectifs ; *b)* par groupes ; *c)* individuels (*Educ.* 1935, Nos 7 et 9).

Chapitre VI. — *Interprétation.*

a) Diction, prononciation, articulation ; *b)* phrasé ; *c)* nuancé.

Octobre 1935. Louis HÄMMERLI.

LES LIVRES

Au printemps fleuri, par E. JAQUES-DALCROZE. Recueil de six rondes enfantines avec accompagnement de piano. Edition Fœtisch, Lausanne.

Dans toute la longue suite des chansons et rondes écrites par E. Jaques-Dalcroze on retrouve le même esprit d'observation, la même finesse de langage et la même fraîcheur d'inspiration. Les mots, les sons et les gestes concordent avec une aisance parfaite, avec une originalité charmante, tour à tour enjouée, ironique ou profondément émouvante.

Les six petites pièces formant le recueil *Au printemps fleuri*, qui vient de sortir de presse, sont de la meilleure veine du maître romand et se rapprochent sensiblement de ses premières chansons. Elles en ont le contour mélodique simple et précis et l'accompagnement de piano extrêmement facile. A part la ronde intitulée « Les Fées », dont le mouvement rythmique exige déjà des interprètes de 12 à 14 ans, elles s'adressent plutôt aux petits enfants. Elles sont d'ailleurs à tout point de vue si bien composées pour eux qu'elles auront vite fait leur conquête. Chacune d'elles est accompagnée d'une mise en scène clairement énoncée, qui permet au maître d'en faire rapidement et sans grande difficulté une petite pièce vraiment vivante.

La partition se présente sous une couverture fort joliment illustrée qui plaira. Que voilà donc un joli cadeau à l'approche des fêtes de fin d'année !

Bilinguisme et Education par N. Toussaint, *Inspecteur de l'enseignement primaire belge, licencié en sciences pédagogiques.*

Etude extrêmement consciencieuse de cette question qui revêt en certains pays une importance politique et sociale de premier ordre. Le fédéralisme et l'esprit de liberté qui règnent chez nous, en Suisse, lui enlèvent tout ce qu'elle a de provocant et de dangereux dans les pays centralisés. — Au point de vue éducatif pur, l'auteur conclut à la nuisance du bilinguisme : « C'est un mal. Mais ce mal est parfois nécessaire. » L'auteur souhaite que le problème soit étudié plus à fond et que l'on arrive à trouver des méthodes de travail telles que, non seulement le bilinguisme ne soit pas nuisible, mais qu'il contribue réellement à une formation intellectuelle et morale plus complète.

L'affaire du Pré-aux-Cailles, par Grattesillon et Dujardin. — Fantaisie judiciaire en 2 actes. — Chez Fœtisch, Lausanne.

Miss Batson, demanderesse, se plaint de ce que Flemmarini, défendeur, s'est introduit dans sa propriété, où il coupe saules et bouleaux nécessaires à son industrie ambulante — et où il vit très librement, à la façon de Robinson

dans son île. Interviennent des témoins approximatifs — un greffier amoureux — et un beau gendarme, qui veillera dorénavant sur Miss Batson. — Vingt minutes de rire.

Vingt-cinq canons, par J. Burdet. — Choisis et annotés avec beaucoup d'art et de sagacité. — Chez Fœtisch, Lausanne.

Tous ceux qui enseignent la musique connaissent les difficultés que les élèves rencontrent à écouter ou chanter une voix indépendamment de la mélodie ou du rythme des autres parties vocales. Or, nulle forme n'est mieux appropriée que le « canon » au développement initial de cette faculté d'indépendance. Aussi est-ce dans l'espoir de nous rendre utile au Corps enseignant que nous lui présentons ce petit recueil.

Cloches de Noël. — Sous ce titre évocateur, vient de paraître un recueil de 8 chants de Noël, chœurs à 3 voix destinés aux degrés moyen et supérieur. Les paroles sont de Ls. Bouellat, la musique de P. Fluckiger, instituteur à Monible (J. b.). — En vente au prix de 1 fr. 50 à la maison Fœtisch, à Lausanne.

L'auteur n'en est pas à son premier essai : l'an dernier il a fait paraître « Flocons de neige », recueil de 11 chansons charmantes qui obtinrent un succès mérité ; elles furent chantées avec joie par nombre d'enfants autour des sapins illuminés.

Le nouveau recueil « Cloches de Noël » est présenté d'une manière fort artistique ; les textes, tous consacrés à la fête de la nativité, sont d'une fraîcheur délicate et la parure musicale qui les complète intimement est très heureuse. Nul doute qu'il ne reçoive un bon accueil. L. G.

Marionnettes. Un recueil de six rondes et une chanson. Musique de Carlo Boller. Textes de Renée Dubois et Suzanne Besson. Edition Fœtisch, Lausanne.

Que nos fillettes minaudent sur scène, que nos garçons paradent, que nos bambins évoluent au son de leurs voix claires et fraîches... rien de surprenant. Qu'ils le fassent sur un thème de Carlo Boller... rien d'inattendu. Mais que ce soit un des joyaux de *Marionnettes* qu'ils interprètent, voilà qui est nouveau.

Il s'agit ici, comme dans les œuvres enfantines antérieures de ce compositeur, de petites rondes fraîches, pleines d'entrain et d'humour, d'une exécution des plus simples. Mais *Marionnettes* constitue une variété et une originalité de matière surprenantes, dues à l'heureuse collaboration du compositeur et de Mmes Renée Dubois et Suzanne Besson, auteurs des textes et mises en scène :

C'est Guignol irrésistible qui entre en scène, escorté d'un chœur de gamins ; ce sont les jouets qui, à la nuit, devenus personnages, échangent leurs impressions ; c'est la princesse larmoyante qu'un pauvre gas drôle métamorphose ; c'est la gaie ronde de printemps où tournoient fleurs et organdi sur un thème allègre ; ce sont de pimpantes grandes filles qui se dandinent avec un dédain comique devant des petites ; puis viennent les pioupious, paradant sur un thème martial. Et même, pour compléter la collection, une chanson de baptême, d'une solennité naïve, où les petites voix imitent des cloches.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

MÉTHODE DE Mme BAUDAT-PINGOUD

Jeu de syllabe

Le jeu comprend une boîte de 5×30 cm., renfermant 12 petites boîtes de 2×12 cm.; chaque petite boîte contient 30 petites cartes portant 30 mots différents en deux parties à compléter. Le début ou la fin des mots se trouve sur des cartes plus grandes dont chacune porte 6 de ces syllabes.

La grande boîte est complète pour 12 élèves . . . . . Fr. 6.—

Jeu de lecture courante

Le jeu comprend : une boîte avec la table des matières des sons, renfermant :

a) 12 cartons-pochettes illustrés, de 40×12 cm., présentant chacun 6 sons différents ;

b) 12 casiers correspondant aux cartons-pochettes contenant 432 cartes. Chaque casier renferme 36 mots que les enfants doivent classer six par six sous les sons désignés à côté de chaque petite gravure.

La boîte est complète pour 12 élèves . . . . . Fr. 6.—

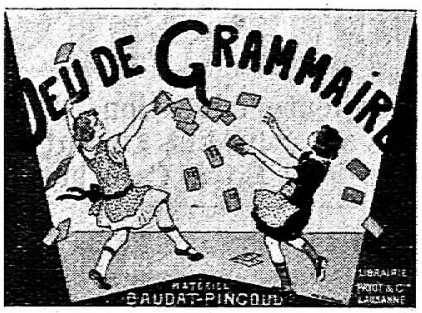

Jeu de grammaire

La boîte renferme 25 cartes présentant chacune deux historiettes. Sur quelques cartes les mots « **est** » et « **et** » sont remplacés par des points. Sur d'autres, ce sont les mots « **sont** » et « **son** », « **a** » et « **à** », « **ces** » et « **ses** », « **ou** » et « **où** », « **la** » et « **là** », qui manquent. Les enfants choisissent une carte et copient le texte en le complétant. . . . . Fr. 3.—

Cartes de problèmes sur les 20 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 3 problèmes très simples, soit 150 problèmes et la table des réponses.

Le tout, dans une boîte. . . . . Fr. 3. —

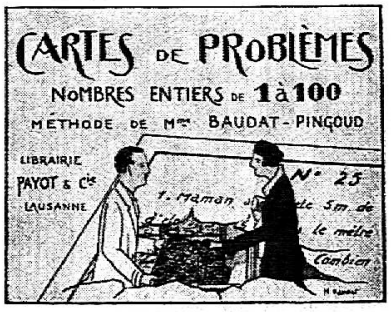

Cartes de problèmes sur les 100 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 4 problèmes faciles sur les quatre opérations, soit 200 problèmes et la table des réponses.

Le tout dans une boîte . . . . . Fr. 3.—

La notice sur la Méthode Baudat-Pingoud, qui renseigne sur les jeux désignés ci-dessus, est envoyée gratuitement sur demande par la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse
Berne
6

Exigez les

PIANOS A QUEUE

Burger & Jacobi

INSTRUMENTS SUISSES
DE HAUTE QUALITÉ.

Mariage heureux

Sympathique demoiselle très sérieuse, excellente éducation, désire connaître Monsieur 30 à 50 ans, ayant sentiments élevés et aimant vie de famille. Ecrire avec photo sous chiffre **S. 13866 L., à Case postale 40824, Lausanne.** Discrétion assurée.

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE PICHARD 13 LAUSANNE

Editeurs responsables : A. Rochat et C. Grec

N° 44. — LXXIe ANNÉE LAUSANNE, 30 novembre 1935

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, Territet
H. BAUMARD, Genthod
H.-L. GÉDET, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
Al. CHEVALLEY, Lausanne
Ad. LAGIER, Genève
Mlle N. LOBSIGER, Petit-Lancy
J.-E. MATTHEY, Neuchatel
H. SAUTEBIN, Delémont

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :
AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :
Suisse..... **Fr. 9.—** Etranger..... **Fr. 12.—**

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAITRE

Almanach Pestalozzi

1936

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un vol. in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile. . . . . Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile. . . . . » 2.50

Ce compagnon précieux de la jeunesse se présente cette année sous de nouvelles couvertures : pour les jeunes filles, c'est une gracieuse vendangeuse, et pour les garçons, un berger. Quel cadeau fera plus plaisir aux enfants ? L'*Almanach Pestalozzi* est instructif, récréatif, il contient tout ce qui, actuellement, peut intéresser la jeunesse.

Chaque année, il est impatiemment attendu par les écoliers et écolières de la Suisse romande, non seulement parce qu'il contient la liste des heureux gagnants aux concours de dessin, de découpage et d'énigmes, mais surtout parce qu'il les renseigne sur une foule de sujets et qu'il est adapté à leurs goûts actuels.

Les jeunes lecteurs trouveront d'abord un Agenda commode où ils pourront consigner chaque jour tout ce qui a trait à leur vie scolaire ou les observations qu'ils auront faites au cours de leurs promenades, puis des renseignements précieux à retrouver tels que : formules de mathématiques, de physique et de chimie, dates d'histoire générale.

Les jeunes voient avec plaisir paraître l'*Almanach Pstalozzi* comme on voit revenir un ami fidèle. Ils y retrouvent ses renseignements utiles et ses statistiques toujours à jour qu'on aime à avoir sous la main, ses pages d'histoire de l'art agrémentées de belles reproductions, ses articles variés et richement commentés par l'image photographique sur des sujets d'histoire, de technique moderne, de sport, sur la vie de la terre et des plantes, des animaux et des peuples, sur mille curiosités et découvertes qui passionnent la jeunesse d'aujourd'hui.

Tous ceux qui s'intéressent à des enfants sont sûrs, en faisant cadeau de l'*Almanach Pestalozzi* à leurs jeunes amis, de leur causer le plus grand plaisir ; chaque année des milliers d'écoliers l'attendent avec joie, car il est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fera aimer ce qui est beau et leur donnera le goût de s'instruire.